

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

RAPPORT SUR L'EAU — ANNÉE 2012

COMMUNE DE SAINT JEAN DES OLLIERES



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DU BAS-LIVRADOIS**

63590 AUZELLES

TÉL : 04 73 72 20 72 - FAX 04 73 72 29 88

MAIL : syndicatbaslivradois@orange.fr

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2012 qui a couvert la période du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

I - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de SAINT ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes.

II - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

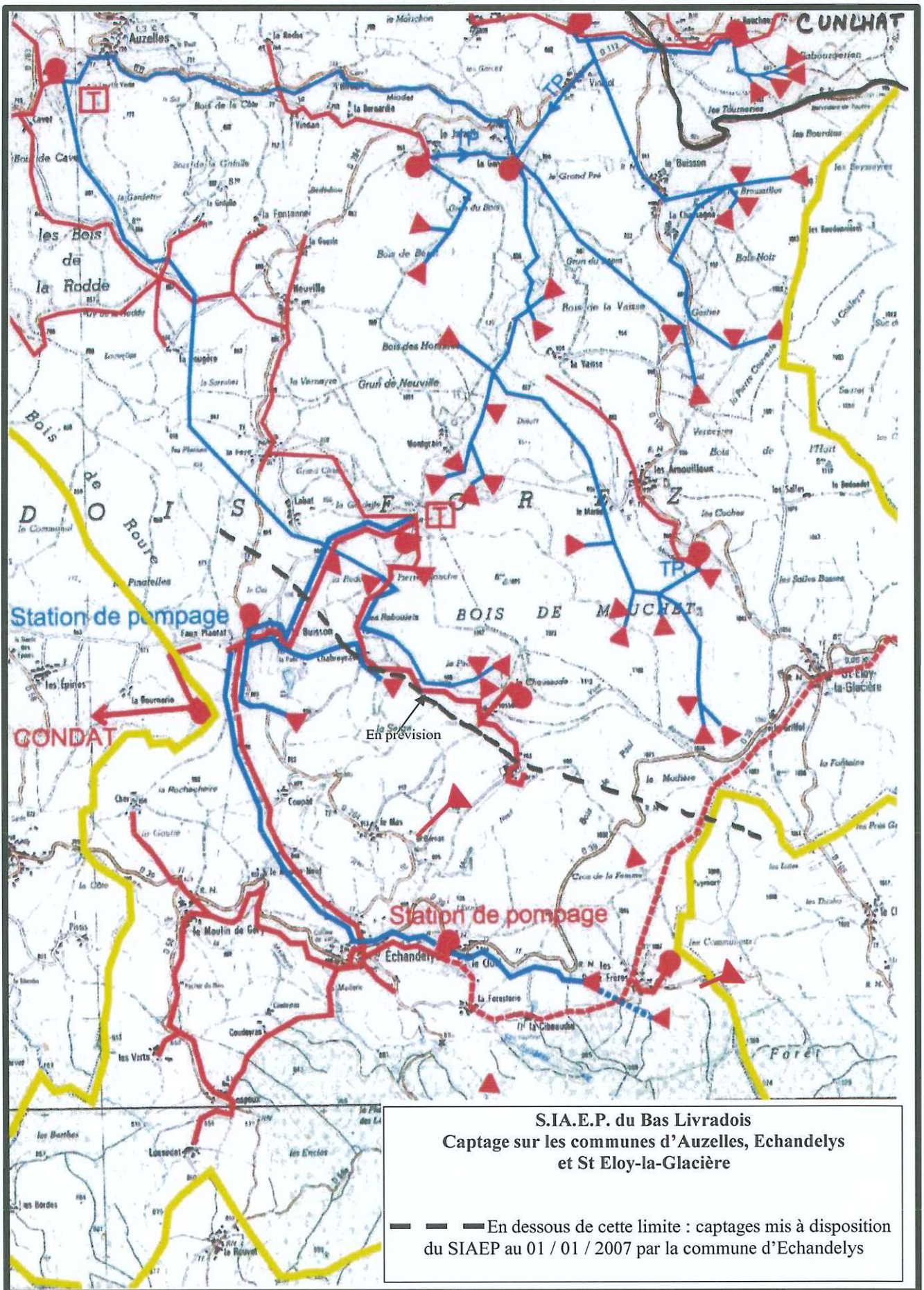
La population sédentaire de **5 901 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 684 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2012.

NOMBRE DE COMPTEURS

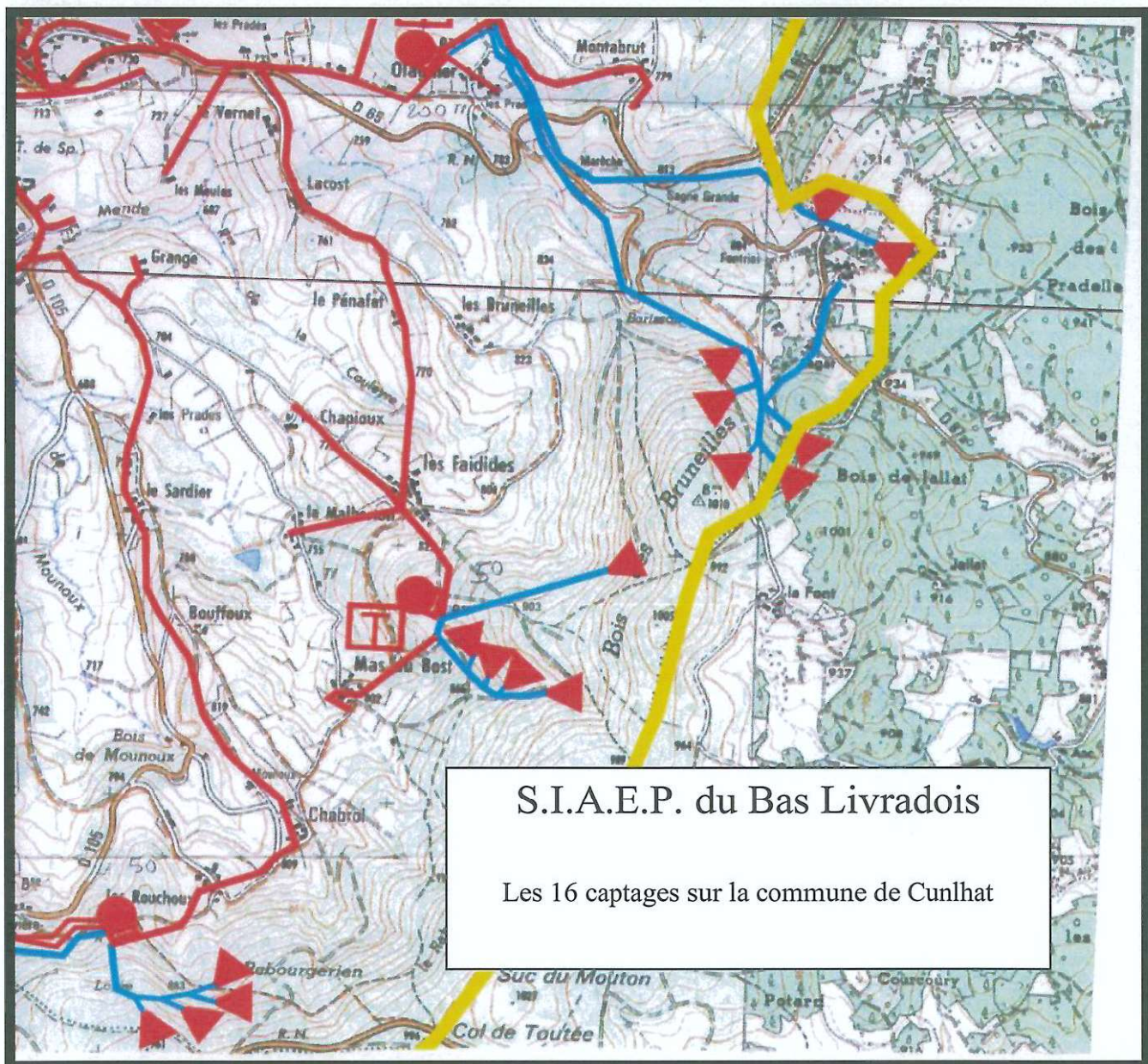
	AN 2008	AN 2009	AN 2010	AN 2011	AN 2012
AUZELLES	334	337	340	341	340
BROUSSE	371	373	370	371	370
CEILLOUX	161	160	163	165	167
CUNLHAT	853	856	855	855	855
LA CHAPELLE-AGNON (non adhérente)	3	3	3	3	3
DOMAIZE	267	267	268	269	270
ECHANDELYS	220	250	250	251	252
EGLISENEUVE DES LIARDS	110	110	113	114	113
MANGLIEU	309	311	312	313	317
PIGNOLS	152	157	158	163	165
SAINT DIER (non adhérente)	14	15	15	15	15
SAINT ELOY LA GLACIERE	27	66	66	66	66
SAUXILANGES	44	44	44	44	46
SAINT JEAN DES OLLIERES	399	400	399	401	403
SALLEDES	337	343	347	350	354
SUGERES	444	446	445	447	462
TOURS SUR MEYMONT	477	483	483	485	486
TOTAL	4 522 dont 443 compteurs secondaires	4 621 dont 452 compteurs secondaires	4 631 dont 447 compteurs secondaires	4 653 dont 448 compteurs secondaires	4 684 dont 453 compteurs secondaires

MODE DE GESTION : Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (Conseil Général et Agence de l'Eau).

III - ASPECT TECHNIQUE :



Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d'AUZELLES - SAINT ELOY
ECHANDELYS.



Le Syndicat dispose donc de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4 470 m³, de 5 stations de traitement (Cavet et Vindiol sur Auzelles, Labat sur Echandelys, Olagnier et les Faidides sur Cunlhat) et de **plus 600 km** de conduites (branchements non compris).

La majorité du réseau fonctionne par gravité, mais il existe aussi des pompages.

Ceux :

-internes aux stations

- sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde

- sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux - Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol sur la commune de Saint Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys

- un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée et un surpresseur à la station d'Olagnier pour alimenter le village de Marèche.

Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat vend de l'eau.

- le Syndicat de la FAYE à qui le Syndicat achète de l'eau pour alimenter quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

IV - ASPECTS STATISTIQUES :

A - Volumes

ANNEE	2008	2009	2010	2011	2012
PRODUITS	621 800 m ³	634 100 m ³	606 240 m ³	588 269 m ³	684 072 m ³

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans 7 points de comptage.

VENTES	2008	2009	2010	2011	2012
Aux abonnés	356 000 m ³	373 055 m ³	388 500 m ³	376 058 m ³	404 756 m ³
St Rive Gauche	89 227 m ³	93 203 m ³	83 345 m ³	70 493 m ³	81 282 m ³
Commune Laps	23 255 m ³	9 936 m ³	19 479 m ³	15 073 m ³	13 935 m ³
Commune de Condat	4 059 m ³	4 498 m ³	4 171 m ³	4 885 m ³	4 843 m ³
	472 541 m³	480 692 m³	495 495 m³	466 509 m³	504 816 m³

B - Ratio de facturation ou rendement du réseau

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue (*abonnés et collectivités*) et l'eau comptabilisée aux compteurs de production.

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0.82 environ	0.85	0.76	0.76	0.81	0.79	0.74

La perte d'environ 26 % correspond aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau mais aussi aux lavages des stations où une grande quantité d'eau est nécessaire.

La période de relevé pour les abonnés peut influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Mars pour se terminer en Septembre.

Par exemple dans les volumes facturés en 2012, une partie a été consommée pendant l'été 2011.

Le système de télésurveillance mis en place par le Syndicat permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis le poste central d'Auzelles qui est relié à 14 sites.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

C - Consommation pour l'année 2012

La moyenne journalière totale d'eau fournie est de 1 383 m³ environ dont :

- Moyenne journalière pour les abonnés 1 109 m³
- Moyenne journalière pour le Syndicat RIVE GAUCHE 223 m³
- Moyenne journalière pour la commune de Laps 38 m³
- Moyenne journalière pour la commune de Condat 13 m³

La moyenne de consommation de **86 m3** par compteur d'abonné est légèrement supérieure à celle de 2011 qui était de 81 m3.

Jusqu'à présent la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m3 par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences le l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.

V - QUALITE DE L'EAU :

- Suivant un programme établi et mis à jour par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2012, **41** analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements suivants :

LIEUX des ANALYSES	DATE	ARSENIC en mg/l	P.H.	TEMP en °C
AUZELLES				
Le Bourg, RENARD	13/04/2012	0.011	7.65	10.3
Le Buisson, BORDEL	17/09/2012	0.010	5.75	16.4
Le Bourg, Syndicat	19/10/2012	0.001	7.90	14.9
BROUSSE				
Le Bourg, Salle des fêtes	16/01/2012	0.007	7.55	7.2
Montboissier, Colonie de vacances	05/10/2012	0.001	8.10	13.4
CEILLOUX				
Dourbias, FORT	26/03/2012	0.011	7.65	9.8
Le Bourg, Mairie	26/03/2012	0.011	7.70	8.9
Le Bourg, Mairie	12/06/2012	0.006	7.65	15.6
CUNLHAT				
Le Bourg, Maison de Retraite	30/01/2012	0.004	7.80	8.0
Les Collanges, Laiterie Beaufochet	26/03/2012	0.001	6.40	9.1
Olagnier, BONNEFOY	26/03/2012	0.009	7.70	9.6
Le Bourg, Mairie	26/03/2012	0.005	7.75	11.4
Vironne, PLUMMER	13/04/2012	0.005	7.45	9.7
Les Collanges, Laiterie Beaufochet	25/05/2012	0.001	6.50	11.9
Le Bourg, Maison de Retraite	25/05/2012	0.006	7.85	14.9
Le Malberton, MYE	25/05/2012	0.004	8.10	12.3
Forêt de l'aventure	27/07/2012	0.011	5.90	14.2
Forêt de l'aventure + radioactivité	09/08/2012	0.012	5.90	14.3
Le Bourg, MAIRIE	17/09/2012	0.009	7.80	22.4
Forêt de l'aventure	17/09/2012	0.012	5.95	14.5
Olagnier, BONNEFOY	22/10/2012	0.012	7.70	14.8
Le Bourg, MAIRIE	22/10/2012	0.011	7.80	15.7
Les Collanges, Laiterie Beaufochet	22/10/2012	0.001	6.30	12.1
Le Perrier, FAYOLLE	23/11/2012	0.009	7.10	9.5
Le Bourg, Maison de Retraite	27/12/2012	0.011	7.80	8.9
ECHANDELYS				
Le Mas, DUTOUR	07/03/2012	0.006	5.80	5.3
Le Bourg, Le Relais de la Fontaine	25/07/2012	0.001	7.85	20.9
Le Mas, DUTOUR + coliformes totaux	19/10/2012	0.007	5.75	13.1
EGLISENEUVE DES L IARDS				
Le Bourg, CHASSAING	25/07/2012	0.007	7.85	15.9
MANGLIEU				
Le Bourg, Ecole cuisine	05/10/2012	0.003	7.85	16.3
PIGNOLS				
La Pradat, MAISTRELLO	16/01/2012	0.007	7.55	6.7

SAINT ELOY LA G		LACIERE		
Le Bourg, BATTUT	06/01/2012		8.00	5.6
Les Amouillaux, BONNET	16/01/2012	0.009	5.85	6.2
Le Bourg, BATTUT	27/12/2012	0.001	8.15	5.4
SAINT JEAN DES O		LLIERES		
Le Bourg, CHARGUERON	15/06/2012	0.006	7.85	16.1
SALLEDES				
Le Bourg, cantine scolaire	26/03/2012	0.010	7.70	11.7
SAUXILLANGES				
La Gardezie, Gaec la Gardezie	05/10/2012	0.006	7.90	15.3
SUGERES				
Chaumat, LHERM	11/05/2012	0.012	7.90	13.1
TOURS SUR MEYMONT				
Le Bourg, Ecole	02/07/2012	0.006	7.65	19.4
Fridonnet, BARODY	22/10/2012	0.001	6.40	14.8
Le Bourg, Mairie	11/12/2012	0.005	7.75	8.7

Les résultats sont envoyés aux communes par le SIAEP pour information et affichage

28 autres analyses ont été faites aux stations ou aux réservoirs de Cavet, Labat, Vindiol, Les Faidides, Olagner, et sur certains captages.

LIEUX des ANALYSES	DATE	ARSENIC en mg/l	P.H.	TEMP en °C
STATION CAVET AUZELLES				
Sortie de station	29/02/2012	0.010	7.80	5.90
Sortie de station + radioactivité	09/08/2012	0.001	7.90	11.7
Sortie de station	16/11/2012	0.001	7.75	9.2
STATION LABAT ECHANDE LYS				
Sortie de station	29/02/2012	0.012	7.95	6.30
Sortie de station + radioactivité	09/08/2012	0.001	7.95	10.6
STATION VINDIOL AUZELLES				
Réservoir	29/02/2012	0.006		
Sortie de station + radioactivité	09/08/2012	0.006	7.15	11.3
Sortie de station	16/11/2012	0.008	7.15	9.0
STATION OLAGNIER CUNLHAT				
Réservoir Olagner	29/02/2012	0.010	7.90	6.30
Réservoir Olagner	04/04/2012	0.009		
Sortie réservoir Olagner	11/06/2012	0.008		
Réservoir Olagner + radioactivité	09/08/2012	0.009	7.90	13.2
STATION FAIDIDES CUNLHAT				
Sortie réservoir	29/02/2012	0.002	7.95	6.10
Sortie réservoir	11/06/2012	0.003		
Sortie réservoir les Faidides, + radioactivité	09/08/2012	0.003	7.95	10.7
COMMUNE D'AUZELLES				
Mélange BRAVARD CHALIMBAUD Arrivée Rés La Ganille	07/11/2012	0.043	5.60	8.9
COMMUNE DE CUNLHAT				
Mélange captage BEAUFOCHET DISSARD arrivée reservoir Olagner	27/06/2012	0.030	5.95	12.30
Mélange captage BIALADES GARDETTES arrivée resevoir Faidides	27/06/2012	0.026	5.80	9.80
PLANAT JOUBERT CHARBONNIER dans bac captage	27/06/2012	0.020	5.75	7.50
Arrivée drain SORCIERES	27/06/2012	0.030	5.65	7.6

COMMUNE D'ECHAN DELYS				
Captage ECHALIER nouveau amont dans bac captage	26/06/2012	0.011	5.5	9.40
Réservoir le Mas (coliformes totaux : 32)	09/08/2012	0.001	5.65	10.30
COMMUNE DE SAINT ELOY LA GLACIE RE				
Captage ECHALIER ancien M/A arrivé drain	26/06/2012	0.051	5.35	8.20
Captage ECHALIER nouveau aval sortie trop plein	26/06/2012	0.024	5.60	8.90
Captage ECHALIER ancien aval arrivée drain	26/06/2012	0.110	5.10	8.90
Mélange COUDEYRAS CHARRIER Deux Frères arrivé drain	26/06/2012	0.029	5.40	13.0
Captage GOUVERNEYRE sortie robinet captage reservoir	27/06/2012	0.007	5.40	21.6
Captage GOUVERNEYRE sortie réservoir	09/08/2012	0.007	5.70	8.20

4 analyses d'auto contrôle pour l'arsenic ont été faites en sortie des stations de traitement afin d'assurer la maintenance de celles - ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralite pour reminéralisation*).

REMARQUES ET CONCLUSIONS EN GENERAL

(synthèse élaborée pour 2011 et reçue en 2012 à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par l'ARS).

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

Bactériologie : Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire)

Minéralisation : Eau douce, très peu calcaire, pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

Nitrates : Eau contenant peu ou pas de nitrates.

Fluor : Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

Pesticides : Pas de traces de pesticides.

Arsenic : voir tableau ci-dessus.

CONCLUSION

La qualité peut encore être encore améliorée puisqu'elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic.

VI - RAPPORT FINANCIER :

A - Encours de la dette au cours de l'exercice 2012

Capital restant dû au 01/01/2012	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
547 598.35 €	63 759.62 €	40 434.09 €	23 325.53 €

B - Compte administratif 2012 : détail des dépenses en fonctionnement et en investissement

SYNDICAT BAS LIVRAISOIS - 63 - 243 - BUDGET EAU	CA 2012
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 813 230,67	G 880 650,81	G-A 67 420,14
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 403 276,36	H 273 423,58	H-B -129 852,78

REPORTS DE L'EXERCICE 2011	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 163 855,05 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 723 791,69 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		1 216 507,03 P= A+B+C+D	2 041 721,13 Q= G+H+I+J	825 214,10 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2013 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 108 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2013	= E+F 108 000,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 813 230,67	= G+I+K 1 044 505,86	231 275,19
	Section d'investissement	= B+D+F 511 276,36	= H+J+L 997 215,27	485 938,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 324 507,03	= G+H+I+J+K+L 2 041 721,13	717 214,10

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	367 100,00	288 449,07	0,00	0,00	78 650,93
605	Achats d'eau	11 000,00	9 737,70	0,00	0,00	1 262,30
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	20 000,00	20 080,44	0,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	90 000,00	69 333,31	0,00	0,00	20 666,69
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	91 000,00	79 358,20	0,00	0,00	11 641,80
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 249,79	0,00	0,00	750,21
6066	Carburants	14 000,00	12 457,53	0,00	0,00	1 542,47
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00	1 706,51	0,00	0,00	93,49
6071	Compteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	413,76	0,00	0,00	586,24
6137	Redevances, droits de passage et servitudes	1 500,00	300,00	0,00	0,00	1 200,00
6152	Ent et Rép sur biens immobiliers	14 000,00	2 561,06	0,00	0,00	11 438,94
61551	Matériel roulant	20 000,00	21 767,07	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	17 000,00	4 122,29	0,00	0,00	12 877,71
6156	Maintenance	14 000,00	4 705,52	0,00	0,00	9 294,48
6161	Primes d'assurances multirisques	12 000,00	11 736,63	0,00	0,00	263,37
618	Divers	1 500,00	770,16	0,00	0,00	729,84
6225	Indemnités au comptable et aux..	600,00	400,00	0,00	0,00	200,00
6228	Divers - Frais d'analyses	18 000,00	15 351,11	0,00	0,00	2 648,89
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	1 983,14	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissements	1 200,00	697,48	0,00	0,00	502,52
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 668,87	0,00	0,00	1 331,13
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
63512	Taxes foncières	200,00	173,00	0,00	0,00	27,00
6353	Impôts indirects	600,00	286,50	0,00	0,00	313,50
6358	Autres droits	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6371	Redevance versée aux agences de bassin au	22 000,00	20 589,00	0,00	0,00	1 411,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	260 650,00	242 865,68	0,00	0,00	17 784,32
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisation versée au FNAL	150,00	134,73	0,00	0,00	15,27
6336	Cotis au centre national et aux centres de ges	2 600,00	2 425,05	0,00	0,00	174,95
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	500,00	404,12	0,00	0,00	95,88
6411	Salaires, appointements, commission de base	175 000,00	165 519,93	0,00	0,00	9 480,07
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	25 000,00	24 049,02	0,00	0,00	950,98
6453	Cotisations aux caisses de retraite	40 500,00	35 422,85	0,00	0,00	5 077,15
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	0,00	633,58	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 200,00	1 687,00	0,00	0,00	513,00
6471	Prestations directes	14 000,00	11 649,87	0,00	0,00	2 350,13

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	339,53	0,00	0,00	360,47
014	Atténuations de produits (4)	61 200,00	61 088,00	0,00	0,00	112,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origir	61 200,00	61 088,00	0,00	0,00	112,00
65	Autres charges de gestion courante	18 250,00	15 564,91	0,00	0,00	2 685,09
6531	Indemnités	15 000,00	13 899,72	0,00	0,00	1 100,28
6533	Cotisations de retraite	750,00	490,06	0,00	0,00	259,94
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1 500,00	1 175,13	0,00	0,00	324,87
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		707 200,00	607 967,66	0,00	0,00	99 232,34
66	Charges financières (b)(5)	25 325,53	23 403,83	0,00	0,00	1 921,70
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 325,53	23 325,53	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	2 000,00	78,30	0,00	0,00	1 921,70
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	48 234,29				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		780 959,82	631 371,49	0,00	0,00	149 588,33
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	181 859,18	181 859,18			0,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporei	181 859,18	181 859,18			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		181 859,18	181 859,18			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		181 859,18	181 859,18			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		962 819,00	813 230,67	0,00	0,00	149 588,33

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2011	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2011	0,00
= Différence ICNE 2012 - ICNE 2011	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2011)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	35 000,00	19 229,91	0,00	15 770,09
2182	Matériel de transport	35 000,00	19 229,91	0,00	15 770,09
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 159 (3)	35 000,00	0,00	15 000,00	20 000,00
	Opérations d'équipement n° 161 (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Opérations d'équipement n° 165 (3)	18 000,00	1 968,92	2 000,00	14 031,08
	Opérations d'équipement n° 166 (3)	147 968,62	0,00	0,00	147 968,62
	Opérations d'équipement n° 167 (3)	170 000,00	155 066,54	0,00	14 933,46
	Opérations d'équipement n° 168 (3)	250 000,00	110 997,13	80 000,00	59 002,87
	Opérations d'équipement n° 169 (3)	195 000,00	3 075,00	10 000,00	181 925,00
	Total des dépenses d'équipement	855 968,62	290 337,50	107 000,00	458 631,12
16	Emprunts et dettes assimilées	40 434,09	40 434,09		0,00
1641	Emprunts en euros	40 434,09	40 434,09		0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	256,48	1 000,00	98 743,52
27638	Créances pour les collectivités publiques	100 000,00	256,48	1 000,00	98 743,52
	Total des dépenses financières	140 434,09	40 690,57	1 000,00	98 743,52
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	996 402,71	331 028,07	108 000,00	557 374,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	72 248,29	72 248,29		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	72 248,29	72 248,29		0,00
139111	Agence de l'eau	30 719,85	30 719,85		0,00
13913	Départements	40 419,86	40 419,86		0,00
13914	Communes	10,44	10,44		0,00
13915	Groupements de collectivités	1 098,14	1 098,14		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	72 248,29	72 248,29		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 068 651,00	403 276,36	108 000,00	557 374,64

Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2011	0,00
---	------

C - Redevances de l'Agence de Bassin

Ci-dessous la lettre de l'agence intégrée dans le rapport :



Établissement public du ministère chargé du développement durable

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

> QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne sur l'ensemble du bassin, de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau.

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 353,2 millions d'euros dont 290,8 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2012 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



> A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêt) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour l'eau et les milieux aquatiques.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

Chaque année, l'agence de l'eau apporte en moyenne 300 millions d'euros d'aides aux actions pour l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2012 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2012

Pour dépolluer les eaux

- 1 350 projets vont améliorer l'assainissement des eaux usées domestiques
- 68 000 assainissements non collectifs sont contrôlés et 1 000 sont réhabilités
- 285 actions de réduction des pollutions sont engagées dans l'industrie

Pour préserver les ressources en eau potable

- 124 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 20 000 hectares supplémentaires font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

pour restaurer et protéger les milieux aquatiques, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques...

- 5 700 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 730 ha de zones humides sont protégées, dont 1 000 par acquisition
- 106 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 190 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- 80 % des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses
- 150 collectivités engagent à leur tour ces recherches de substances dangereuses dans les rejets de leurs stations d'épuration

Pour la gestion solidaire des eaux

- 240 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- dans le bassin, 2 150 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales

Pour la protection du littoral

- 380 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied, les zones de production de coquillages et les ports

Pour renforcer la cohérence des actions

- 326 contrats sont en cours avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire
21 Sage sont mis en œuvre, ils couvrent le tiers du bassin



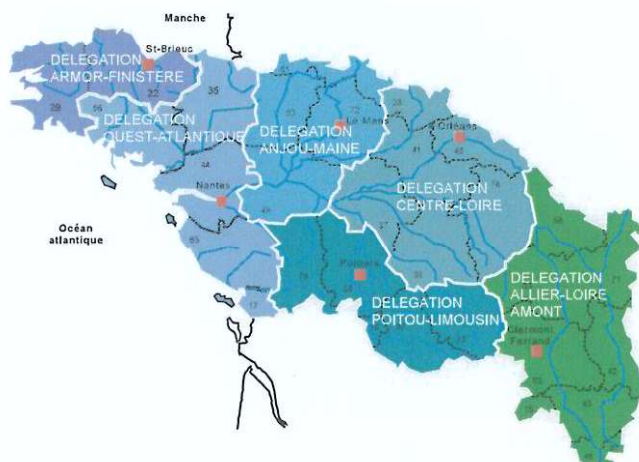
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km²), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.eau-loire-bretagne.fr

Depuis le 1^{er} novembre 2012 et jusqu'au 30 avril 2013

L'eau vous consulte

SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES POUR MIEUX GÉRER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Qualité des eaux,
milieux aquatiques,
trop d'eau et pas assez d'eau,
gouvernance...



en savoir plus & répondre en ligne :
www.prenons-soin-de-leau.fr

D - Contrôle légal de la qualité de l'eau

Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à **15 351.11 € HT en 2012.**

E - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants, elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

F - Consommation et abonnement

Il existe :

- ❖ un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés fixé par délibération du Comité Syndical.
- ❖ le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence de l'Eau.
- ❖ deux tarifs d'abonnement qui sont fixés par délibération du Comité Syndical :
 - un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
 - un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins, *ceci depuis l'origine du Syndicat*. Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement et leur coût est la moitié du prix d'un abonnement principal.

G - Prix de l'eau

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2013</i>
<u>Abonnés</u>		
- Abonnement principal.....	38.70 €	38.70 €
- Abonnement secondaire.....	19.35 €	19.35 €
- Prix du m ³	0.95 €	0.98 €
- Redevance prélèvement (par m ³).....	0.08 €	0.08 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m ³).....	0.07 €	0.07 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m ³) Toutes les communes à partir de 2012.....	0.25 €	0.24 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Syndicat RIVE GAUCHE</u>		
- Consommation à partir du 1 ^{er} m ³ à compter du 01/01/ 2006	0.48 €	0.51 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de LAPS</u>		
- Prix du m ³	0.58 €	0.61 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u>		
- Prix du m ³ .à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.55 €	0.57 €
- T.V.A.....	5.5%	5.5 %

Les tarifs appliqués à la commune de LAPS sont fixés par délibération du Comité Syndical et suivant des conventions pour le SIAEP RIVE GAUCHE de la DORE et la commune de CONDAT les MONTBOISSIER.

DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution et ayant une consommation de 120 m³ (*référence INSEE pour établir ce calcul*).

ANNEE 2012

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
- Consommation.....	120	0.95	114.00
- Redevance prélèvement.....	120	0.08	9.60
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.07	8.40
- Redevance pollution.....	120	0.25	30.00
Total eau soumis à TVA.....			200.70
Total TVA à 5.5 %.....			11.04
TOTAL EAU.....			211.74 €

ANNEE 2013

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m³</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
- Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
- Consommation.....	120	0.98	117.60
- Redevance prélèvement.....	120	0.08	9.60
- Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.07	8.40
- Redevance pollution.....	120	0.24	28.80
Total eau soumis à TVA.....			203.10
Total TVA à 5.5 %.....			11.17
TOTAL EAU.....			214.27 €

RAPPEL : Prix moyen du m³ en 2011 pour une consommation de 120 m³ :
1.6145 Euros hors TVA avec les taxes et redevances.

Prix moyen du m³ en 2012 pour une consommation de 120 m³ :
1,6725 Euros hors TVA avec les taxes et redevances.

H - Recettes provenant des ventes d'eau

1 - Vente aux abonnés :

- en 2012, le total des recettes s'élève à **617 371.87 €** hors TVA.

Evolution du prix du m³ d'eau (consommation, redevance prélèvement et contrôle qualité de l'eau compris).

La redevance pollution n'est pas comprise. Elle a été profondément modifiée à partir de 2008 dans un souci d'équité et de meilleure lisibilité pour les usagers. En effet, tous les habitants, même ceux des petites communes qui étaient exonérés, s'acquittent désormais de cette redevance. Elle est calculée sur le volume d'eau consommé.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0.73 €	0.77 €	0.82 €	0.88 €	0.88 €	0.90 €	1.016 €	1.05 €	1.10 €	1.10 €	1.13 €

Soit 54.79% en 10 ans

Evolution du prix des abonnements principaux sur la même période.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €

Soit 3.2% en 10 ans

2 - Vente aux collectivités :

- SIAEP Rive Gauche de la Dore (recettes encaissées en 2012) : **33 836.64 €** hors T.V.A.

- Commune de LAPS (recettes encaissées en 2012) : **8 742.34 €**

- Commune de CONDAT les MONTBOISSIER (recettes encaissées en 2012) : **2 686.75 €** hors T.V.A.

3 - Recettes provenant des travaux :

44 branchements nouveaux dont 10 dans le cadre de travaux de renforcement de conduite,
3 réouvertures de branchement,

165 réparations de compteurs gelés,

14 modifications de branchement,

ainsi que quelques réparations diverses et des poses, réparations et déplacements de poteaux incendie.

Le montant encaissé s'élève à : **56 148.24 €** hors TVA.

I - Travaux

✓ Programme de travaux 2010 - 2011 (suite)

Pour rappel, ces travaux concernent un renouvellement de réseaux dans le Bourg de Tours sur Meymont, un renforcement au village du Bost, sur la commune de Ceilloux et l'aménagement de la desserte du village de Chaumat sur la commune de Sugères.

Les travaux concernant le renouvellement de la canalisation à Chaumat ont débuté en Janvier 2012 pour se terminer fin Mai 2012, (les autres étant terminés depuis fin 2011).

Ceux - ci se sont effectués sans encombre. La réception des travaux a eu lieu le 11 Septembre 2012.

La totalité de la subvention du Conseil Général d'un montant de 81 000.00 € a été encaissée.

✓ **Programme de travaux 2011 - 2012**

Le S.I.A.E.P. du Bas - Livradois a confié suite à appel d'offres, la réalisation de son programme de travaux 2011 - 2012 à l'entreprise Scie, située à Courpière.

Le marché lui a été notifié le 03 Juillet 2012 pour la somme de 149 967.89 € H.T.

Ces travaux concernant la 1^{ère} partie du renouvellement de la conduite principale de distribution entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat) ont débuté courant Octobre 2012 ; ceux concernant le renforcement de la distribution en eau sur le secteur de l'Osmeau, commune de Brousse ont commencé fin Novembre 2012.

L'ensemble des travaux est pratiquement terminé fin 2012 et s'est déroulé sans véritable embarras.

Il reste juste quelques réfections de voirie, fossés, quelques traverses à terminer et une ventouse à arracher dans un pré.

La réception des travaux devrait avoir lieu lorsque tout sera terminé.

Une subvention a été demandée auprès du Conseil Général. Celle - ci s'élève à 86 960.00 €, soit 40 % d'un montant total de travaux de 217 400 € H.T.

✓ **Programme de travaux 2012 - 2013**

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 23 Février 2012 pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux 2012 - 2013 pour un montant de 12 300 € H.T.

Il s'agit de travaux de renouvellement de la conduite principale de distribution d'eau potable (canalisations) entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat) (2^{ème} partie), à partir du village de Sagnes, et de mise aux normes de réservoirs (réhabilitation / sécurisation des chambres de vannes des réservoirs d'Auzelles, de Dourbias et de Vironne).

Une subvention a été demandée courant Septembre auprès du Conseil Général.

✓ **Procédure de protection de captage du Cluel commune d'ECHANDELYS**

Après avoir fait apporter quelques modifications au rapport de l'hydrogéologue agréée, l'ARS l'a validé en vue de l'ouverture des enquêtes publique et parcellaires.

Celles - ci se sont déroulées en Mairie d'Echandelys du 03 au 17 Septembre 2012.

Le rapport du commissaire enquêteur est actuellement en cours d'instruction auprès de l'ARS en vue d'établir l'arrêté préfectoral d'utilité publique.

✓ **Périmètres de protection des captages**

Les achats de terrains pour les PPI 1^{ère} et 2^{ème} phases se poursuivent.

